

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 1^{er} juillet 2025 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. LEQUIN Didier, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Petra, M. FERRARI Antoine, M. LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, Mme SLADE Judith, M. CHANEL Michel, Madame LACHAUX Laurie, Mme LENG-GOLLIET Amély,

Excusés : M. GATTONE Emmanuel, Mme COTTIN Véronique, M. NOUVELLE Philippe, Mme POMMES Kathy,

Procurations : GATTONE Emmanuel à Mme REBOUL SALZE, Mme COTTIN Véronique à Mme JOUANNET Martine, M. NOUVELLE Philippe à Mme MOSTEIRO Odile, Mme POMMES Kathy à M. LESEGRETAIN Bernard,

Absents : M. LACHAUX Patrice, M. DU BOIS Jérôme.

Présentation par le Conseil Municipal des Jeunes de leur projet mené sur la prévention et la sensibilisation au tabac devant l'école et les espaces de jeux.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 juin 2025

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

ADMINISTRATION GENERALE

Point n° 2 : Convention d'adhésion au comité de l'Ain de la Ligue contre le cancer

Point n° 3 : Modification du tableau des emplois

TRAVAUX-FORET-SECURITE

Point n° 4 : Attribution d'un marché de fourniture d'un engin de type pelleuseuse

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n° 5 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n° 6 : Compte-rendu des travaux des commissions

INTERCOMMUNALITE

Réunion publique PLUiH à la salle des fêtes de Sergy le 3 juillet à 17h30

INFORMATIONS DIVERSES

Cérémonie du 14 juillet

En préambule au conseil municipal, des membres du Conseil Municipal des Jeunes sont venus présenter aux élus le projet sur lequel ils travaillent : la prévention et la sensibilisation à la consommation de tabac devant l'école et les espaces de jeux.

Ce projet en réflexion depuis plusieurs mois devance la décision gouvernementale mis en application le 1^{er} juillet 2025. Les jeunes élus ont réalisé des affiches qui ont été posées aux alentours de l'école et de l'aire de jeux. Les Jeunes élus ont été félicités pour leur investissement et pour la concrétisation de ce projet. Madame la maire les a informés qu'une convention avec la Ligue contre le tabac sera présenté au conseil de ce jour.

Ouverture de séance à 20h20

Madame Laurie LACHAUX est nommée secrétaire de séance

FINANCES

Point n°1 Factures et engagements

Monsieur Ferrari s'interroge sur l'achat du fourneau de la salle des fêtes. Madame la Maire précise que le four actuel, bien que fonctionnel, est obsolète, ses pièces de rechange n'étant plus disponibles, sa dernière conformité ne peut être validée. Son remplacement est donc nécessaire et est estimé à 8 500 €.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°2 Convention d’adhésion au comité de l’Ain de la Ligue contre le cancer

Madame la maire informe les membres du conseil qu’une rencontre a été organisée avec l’association de la Ligue nationale contre le cancer de l’Ain visant à créer des espaces sans tabac sur le territoire de la commune et présente les conditions de la convention. Cette adhésion fait suite au projet du Conseil Municipal des Jeunes qui travaille sur la prévention et la sensibilisation au tabac devant l’école et les espaces de jeux, présenté en début de séance.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Dénormariser le tabagisme,
- Protéger l’environnement,
- Répondre favorablement aux souhaits des usagers.

La commune s’engage à :

- Interdire la consommation de tabac sur un ou plusieurs espaces publics,
- Faire apposer les labels « Espaces sans tabac » à l’entrée de l’espace de manière visible,
- Faire figurer dans la signalisation des espaces sans tabac la mention « Avec le soutien de la Ligue contre le cancer »,
- Faire matérialiser au sol ces zones,
- Faire parvenir à la Ligue l’arrêté municipal,
- Faire figurer la communication de cette action.

Madame Mosteiro a demandé des précisions sur l'identité des représentants de l'association. Madame la maire a indiqué qu'ils venaient de Bourg-en-Bresse.

Madame Reboul Salze s'est interrogée sur la nécessité de signer une convention, compte tenu de l'existence du dernier décret en vigueur. Madame la maire a souligné l'importance de cette démarche pour permettre la concrétisation du projet du Conseil Municipal des Jeunes, dont le travail mérite d'être valorisé. Elle a également précisé que la Ligue intervenait de manière pédagogique auprès des écoles. Bien que le décret ait levé l'obligation de conventionner, il s'agit d'une démarche de soutien à l'association.

Il a été noté qu'aucune autre commune du Pays de Gex n'avait encore signé cette convention.

Les membres du conseil municipal, à l’unanimité décident :

D’APPROUVER le projet de convention ci-après annexé,

D’AUTORISER Madame la maire à signer la dite-convention

Point N°3 Modification du tableau des emplois

Madame la maire fait part aux membres du conseil municipal de la modification du tableau des emplois faisant suite au départ en retraite d’un agent et d’une mise à jour des temps annualisés.

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe à 28h
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe à 28h

Monsieur Ferrari demande combien il y a d'agents actuellement en mairie ? Madame la maire répond qu'il y en a 21 en poste aujourd'hui.

Grades	Fonctions	Cat	Temps complet / temps non complet	temps de travail
Filière administrative				
Attaché	DGS	A	TC	
Adjoint administratif principal 1 ^{ere} classe	état civil, urbanisme	C	TC	
Adjoint administratif 2 ^{eme} classe	accueil, secrétariat	C	TC	
Adjoint administratif 2 ^e classe	comptabilité, budget, RH	C	TNC	32h
Filière culture				
adjoint au patrimoine	responsable de la bibliothèque	C	TNC	17.50h
adjoint au patrimoine	Animatrice bibliothèque	C	TNC	17.50h
Filière technique				
Technicien	Responsable pôle technique et urbanisme	B	TC	
Agent de maîtrise principal	responsable services techniques, encadrement	C	TC	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	entretien voiries, espaces verts, bâtiment	C	TC	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bât	C	TC	
Adjoint technique 2 ^e classe	Responsable temps méridien et bâtiment scolaire	C	TC	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	entretien bâtiments communaux	C	TNC	28h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	entretien bâtiment scolaire	C	TNC	14.7h
Adjoint technique 2 ^e classe	aide et surveillance au restaurant scolaire	C	TNC	12.6h
Adjoint technique 2 ^e classe	surveillance cour et restaurant scolaire	C	TNC	6.3h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bât	C	TC	Agent en Disponibilité
Filière sociale				
Agent spécialisé 1 ^{ere} classe des écoles maternelles	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bâtiments	C	TC	
Agent spécialisé principal 2 ^e classe des écoles mat	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bâtiments	C	TC	
Agent spécialisé principal 2 ^e classe des écoles mat	aide auprès des professeurs, surveillance enfants, entretien bâtiments	C	TNC	23.5

Emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité				
Adjoint technique	Agent polyvalent	C	TC	6 moi maxi
Adjoint administratif	Agent administratif	C	TC	1 an maxi

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

DE FIXER le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2025

TRAVAUX – FORET – SECURITE

Point N°4 Attribution d'un marché de fourniture d'un engin de type pelleteuse

Madame la maire informe les membres du Conseil municipal qu'une procédure adaptée de consultation des entreprises a été lancée relative à la fourniture d'un engin de manutention type pelle sur pneu et de ses accessoires de manutention et de levage. L'actuel engin a plus de 40 ans et peut tomber en panne du jour au lendemain sans pouvoir passer les contrôles techniques ni trouver des pièces de rechange.

Madame la maire précise qu'un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 7 avril 2025 au BOAMP.

2 offres ont été reçues dans les délais imparties, dont 1 éliminée pour irrégularité des pièces du dossier de consultation.

Les Critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité sont les suivants :

- prix : 40 %;
- valeur technique : 60 %;

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 22 mai 2025 pour l'ouverture des plis et s'est réunie de nouveau le 19 juin 2025 pour émettre un avis sur l'analyse de l'offre.

Monsieur Baguet demande combien d'agents seront formés à la conduite de cet engin ? Deux agents sont prévus pour la formation.

Monsieur Lesegretain demande si les pompiers peuvent s'en servir ? Madame la maire précise qu'ils pourront faire appel à la mairie si nécessité mais qu'ils ne pourront pas s'en servir directement sans autorisation.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ATTRIBUER le marché à l'Entreprise FRAMATEQ RHONE-ALPES, 10 rue Monseigneur Ancel – 69 800 SAINT-PRIEST pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 183 700.00 € HT
- Tranche optionnelle (formation) : 3000 € HT

D'AUTORISER Madame la Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à leur exécution.

DE DIRE que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2025 et suivants en dépenses d'investissement.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N°5 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

N° de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Nature des travaux	Date décision	Décision
AT00113524 B0010	22/11/24	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée		12/06/25	Accord

DP00113525 B0003	06/02/25	JEAVONS Adam	273 route du Col	Muret de 1,20 M. sur une distance de 36 mètres terrain et celui du voisin	02/06/25	Refus tacite
DP00113525 B0015	24/03/25	SZIGETI Gergely	77 impasse des Moraines	Installation d'un carport en bois selon les plans communiqués,	27/05/25	Accord
DP00113525 B0020	18/04/25	TRAMBELLAND Geoffrey	689 route d'Avouzon - Avouzon	Ravalement de façade + Isolation extérieure 20 cm.	19/06/25	Accord tacite
DP00113525 B0021	18/04/25	TRAMBELLAND Geoffrey	687 route d'Avouzon	Ravalement de façade.	19/06/25	Accord tacite
DP00113525 B0023	28/04/25	DA SILVA RIBEIRO Alexandre et LACROIX Sarah Erika	387 chemin des Longets	Rénovation/reconstruction du mur de soutènement sur lequel seront installées les clôtures	03/06/25	Accord avec prescriptions
PC00113515 B0013M02	03/03/25	SCI SCIA SFIS - M. SELMANI Shaban	111 route de Gex - Le Marais Nord	Pose de panneaux solaires en toiture, Régularisation de divers éléments suite à une non conformité.	11/06/25	Accord avec prescriptions
PC00113521 B0016M03	22/11/24	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Sous Harée	Les modifications sur le projet sont les suivantes : - Ajout d'une pergola bioclimatique avec lames orientables et rétractables sur la terrasse du bâtiment de 200 M ² de surface. - - ---- Création d'une entrée supplémentaire depuis la route d'Harée, - Réaménagement de l'entrée du site, - Création de places de stationnement couvertes par 4 carports végétalisés, - Création de 11 places de stationnement supplémentaires par rapport au PC Modificatif N° 02, - Implantation d'un local transformateur en limite de propriété pour les besoins du projet, - Modification des cheminements piétons intérieurs, - Surface de panneaux photovoltaïques augmentée (931M ²).	12/06/25	Accord avec prescriptions
PC00113521 B0017M01	07/01/25	FAUCHERY Samuel et FAUCHERY Hélène	415 rue du Jura	1) Construction d'un mur de remblais 2) Construction d'un mur de soutènement côté rue de Montoisey	28/05/25	Refus

Madame Reboul Salze fait part de diverses préoccupations concernant les promoteurs immobiliers. Des courriers ont été envoyés à la suite de problèmes rencontrés dans des bâtiments collectifs.

Concernant la source et les canalisations de la fontaine sur une parcelle de Villeneuve, Monsieur Chanel suggère d'étudier la possibilité de capter cette source pour la commune avant d'engager des travaux. Il a été rappelé que cette source est sur un terrain privé et qu'un accord des propriétaires est nécessaire.

Madame Reboul Salze annonce qu'il a été décidé en commission de tolérer les déclarations préalables mineures (pergolas, clôtures, piscines) déposés sur une copropriété non conforme à ce jour, bien que, en principe, toutes ces demandes devraient être refusées tant que le PC initial n'est pas régularisé.

Concernant le projet de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école, Monsieur Gattone qui suit ce projet indique qu'avec les nouveaux tarifs de rachat d'électricité à la baisse, il faudrait envisager de l'intégrer dans le projet d'autoconsommation collective. Un point sera fait avec le SIEA à la rentrée. L'installation des ombrières sur le parking de la télécabine va débuter à la fin de la saison estivale. Une réunion publique présentant les différents projets photovoltaïques sera proposée aux Crozatis à l'automne.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N°6 Compte-rendu des travaux des commissions

Enfance jeunesse :

Madame la maire fait part aux élus municipaux que suite au dernier épisode de canicule, la directrice de l'école a proposé aux parents de reprendre les enfants la journée selon les indications du Ministère de l'Education Nationale.

Madame Mosteiro précise que dans certaines classes les températures s'élèvent de 31 à 33 degrés. Monsieur Lequin demande si l'installation d'une climatisation est envisagée ? Madame Mosteiro répond que la question se posera dans les années à venir. Madame Reboul Salze précise que lors des périodes de fort ensoleillement entraînant une production élevée des panneaux photovoltaïques, il serait pertinent d'envisager l'usage de la climatisation, à condition de le faire avec parcimonie.

Madame la maire informe que des ventilateurs viennent d'être achetés pour l'accueil de loisirs pour l'été.

Vie associative :

Monsieur Lequin annonce qu'une réunion d'organisation du vide grenier et de la foulée vient d'avoir lieu.

Madame Lachaux soulève qu'il est dommage que le conseil municipal n'ait pas été représenté à la fête anniversaire des 100 ans du Cercle d'Avouzon. Madame Mosteiro répond qu'elle était présente. Elle précise qu'il y a eu beaucoup de manifestations dernièrement et que ce sont souvent les mêmes élus qui s'y rendent. Madame Lachaux répond que c'est la seule association qui a fêté ses 100 ans.

Monsieur Baguet ajoute qu'il a eu l'information que deux jours avant.

Madame Delcour indique qu'il y a beaucoup de manifestations et d'associations et qu'il faut se partager les présences.

Madame la maire conclut en précisant que chacun donne un peu de son temps comme il le peut.

INTERCOMMUNALITE

- Une réunion publique sur la mise à jour du PLUiH aura lieu à la salle des fêtes de Sergy le 3 juillet à 18h30.
- Monts-Jura : une belle fréquentation est constatée depuis le début de l'été.
Madame Reboul Salze soulève que le tarif piéton reste élevé et dissuasif, 9 € la montée et la descente, et 7€ juste la descente, cela devrait être moitié moins cher.
Monsieur Lesegretain ajoute qu'il faut prendre en compte la mise en marche du télécabine et son coût de fonctionnement qui doit être rentable pour le Syndicat Mixte des Monts Jura.
- Gestion et valorisation des déchets :
Madame la maire annonce le vote de l'augmentation des tarifs lors du dernier conseil communautaire. Il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2021. Les coûts d'incinération, les taxes et le nouveau marché de collecte en hausse expliquent cette augmentation. Elle se fera en deux fois avec une augmentation de 8% au 1^{er} juillet 2025 uniquement sur la part abonnement et 8% au 1^{er} janvier 2026 sur l'abonnement et la consommation. Concernant les déchèteries, il faut en créer une à Divonne, et réaménager celles de Péron et de Versonnex.
Madame Lachaux demande pourquoi le Pays de Gex doit payer alors que dans d'autres régions de France non ? Madame la maire répond que tout le monde paie mais c'est inclus directement dans la taxe foncière, c'est ce qu'on avait avant la redevance incitative. Monsieur Baguet ajoute que l'on va payer plus cher pour trier mais les conteneurs sont souvent pleins. Madame la maire répond que la société SUEZ, en charge du ramassage des conteneurs a des problèmes de recrutement des chauffeurs.
Monsieur Chanel précise que tous ces changements ne se sont pas vus sur les derniers budgets de Pays de Gex Agglo. Les couts d'incinération ont fortement augmenté ces dernières années. L'électricité produite par l'incinération était revendue à un prix défiant toute concurrence à l'époque. Les recettes supplémentaires étaient alors reversées aux intercommunalités. L'augmentation n'était donc pas justifiée.
Il ajoute qu'il existe trois systèmes de taxe pour les déchets : la TEOM, (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagère incitative) et la RI (redevance incitative). La redevance incitative a permis de baisser le volume de déchets incinérés de 260kg à 170 kg de déchets incinérés par an par habitant et de permettre à chacun d'agir sur ses dépôts.

En conclusion du débat, madame la maire fait observer que le manque de civisme est une problématique nationale. Elle a cependant fait une exception pour l'Est de la France, où la situation est différente en raison d'une prise de conscience plus ancienne et d'une culture particulière.

INFORMATIONS DIVERSES

La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11h30

Le Jiva hill organise le championnat européen de dressage du 27 au 31 août 2025.

Fin de conseil à 21h35

Crozet, le 2 septembre 2025

Madame Martine Jouannet
Maire

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Martine Jouannet', written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, which is highly stylized and illegible, written over a horizontal line.